



# LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES FISCAUX DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Vendredi 2 octobre 2020 – 14h / 18h

Visioconférence

Conférence organisée par  
L'Institut des Avocats Conseils Fiscaux

en coopération avec

le Centre du Droit de l'Entreprise, la Faculté de Droit de Montpellier,  
le Barreau de Montpellier, et l'Ecole de formation des Avocats Centre Sud

Animée par

Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional de l'IACF

Propos introductifs par

Lise CHATAIN, Maître de conférences à l'Université de Montpellier

Avec la participation de :

Gilles BACHELIER, Conseil d'Etat honoraire, Président du comité de l'abus de droit fiscal

Un représentant du Service juridique de la fiscalité DGFIP

Franck MAUREL, Avocat adhérent de l'IACF, Maître de conférences associé à l'Université de  
Montpellier

Inscription en ligne sur [www.iacf.fr](http://www.iacf.fr) avant le 30 septembre

Pour tout renseignement, contactez :

Fabienne DERRIEN, IACF, 01 42 60 10 18, [fabienne.derrien@iacf.fr](mailto:fabienne.derrien@iacf.fr)



# LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES FISCAUX DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

PROGRAMME - Vendredi 2 octobre 2020

14 h 00 Début de la visioconférence

## 1. Les risques affectant les dispositifs favorisant la transmission

- **S'agissant du pacte Dutreil**
  - *Sur les risques relatifs à l'activité des holdings éligibles ?*
    - Abandon du critère de prépondérance - CE 23.1.2020 n°435562
    - Activité mixte : quels critères retenir ? - CE 16.6.2018 n°395495
  - *Sur les incertitudes persistantes*
    - Activité de location meublée et louage de services ?
    - Avis CADF 2015-07/CGI art.35.5°bis /Bofip
    - Family buy out (FBO)

(Intervention : G.BACHELIER /R.SERPENTIER)

- **S'agissant du démembrement**
  - *Transmission immobilier détenu par l'Entreprise*
  - *Transmission du bénéfice d'entreprise*

(Intervention : DGFIP/G.BACHELIER /F.MAUREL)

## 2. Les risques liés aux opérations affectant la plus-value lors de la transmission

- **S'agissant du différé d'imposition**
  - *Sur la conformité du report d'imposition*
  - *Sur la gestion des différés d'imposition successifs*
- **Les risques classiques : chronologie et absence de réappropriation - CE 9.4.2014 n°353822**
- **Les risques actuels : le recours au quasi-usufruit**
  - *L'obligation de garantie abandonnée par le juge ?*
  - *L'indexation de la créance de restitution ?*
  - *Liberté de choix du réinvestissement ?*

(Intervention : DGFIP/G.BACHELIER/R.SERPENTIER/F.MAUREL)

17 h 00 Fin de la visioconférence

**Objectifs de la formation :** Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de transmission d'entreprise afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne.

**Public :** Avocats fiscalistes, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

**Prérequis :** Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité.

**Modalités techniques :** Un ordinateur avec connexion internet de qualité.

**Modalités pédagogiques :** Formation à distance en inter-entreprise. Essentiellement par présentations magistrales.

**Encadrement :**

- Représentant du Service juridique de la fiscalité DGFIP
- Gilles BACHELIER, Conseiller d'Etat honoraire
- Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional de l'IACF
- Franck MAUREL, Avocat, Maître de conférences associé à l'Université de Montpellier, adhérent IACF

**Modalité d'évaluation :** Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

**Modalité de suivi :** Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.



# LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES FISCAUX DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

**PROGRAMME - Vendredi 2 octobre 2020**

## Tarifs :

- ✓ Tarif jeune barreau : avocat ayant moins de 4 années d'exercice (PS de 2015 à 2020) : 30 € TTC (25.00 HT)
- ✓ Tarif adhérent IACF ou avocat inscrit au Barreau de Montpellier : 80 € TTC (66.67 HT)
- ✓ Tarif non adhérent IACF ou avocat non inscrit au Barreau de Montpellier : 120 € TTC (100.00 HT)

## INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci d'aller sur [www.iacf.fr](http://www.iacf.fr) pour vous inscrire.

1. Cliquez sur le titre de la conférence qui vous intéresse. Cliquez sur « S'inscrire à cette conférence ». Vous allez être redirigé vers notre site d'inscription en ligne.
2. Si vous avez assisté à une de nos conférences par le passé, vous êtes en possession de votre identifiant. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou extérieur à l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.  
Vous devrez générer un nouveau mot de passe si vous n'en possédez pas en cliquant sur Mot de passe oublié.
3. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions.
4. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
5. Après validation de votre règlement, votre commande sera validée et l'IACF vous enverra la facture correspondante comme à l'accoutumée.
6. Vos attestations de présence seront stockées dans votre compte personnel pendant 2 ans.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. Une convention de formation sera fournie sur demande.

**Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre première connexion :**

Fabienne Derrien : 01 42 60 10 18 ou [fabienne.derrien@iacf.fr](mailto:fabienne.derrien@iacf.fr)